

**CONVENTION EN VUE DE L'ORGANISATION ET DE LA REALISATION
DU CONCOURS D'ELOQUENCE ET DU PRIX LITTERAIRE "FOCUS-LEA"**

Entre la Librairie Kléber, représentée par son directeur M. Eric KRIBS
1 Rue des Francs-Bourgeois, 67000 Strasbourg, France

Et l'association Amicale LEA, représentée par son président M. Alexandre ROINE
22 rue René Descartes – 67000 Strasbourg

PRELABLE

FOCUS-LEA est le nom générique d'un programme culturel commandité en septembre 2018 par le Département des Langues Etrangères Appliquées (LEA) de l'Université de Strasbourg et mis en œuvre par l'Amicale LEA.

Contraction de : Formation, Culture, Université de Strasbourg et LEA, le terme FOCUS-LEA condense le principe du programme : l'engagement d'étudiants volontaires de la licence de Langues Etrangères Appliquées de l'Université de Strasbourg dans des activités culturelles leur permettant d'acquérir des compétences de nature professionnelle.

Le programme FOCUS-LEA regroupe une quinzaine de projets qui ont tous vocation à être réalisés au cours de l'année 2019.

Le projet qui est l'objet de cette convention vise la réalisation combinée d'un concours d'éloquence et d'un prix littéraire intitulés provisoirement tous deux "FOCUS-LEA". Il implique sept étudiants :

- six étudiants de la 2^{ème} année de la licence LEA qui participeront à la fois comme jurés du prix littéraire et comme candidats du concours d'éloquence. Ils mettront en œuvre et approfondiront des compétences d'expression valorisées dans les cours d'argumentation et de rhétorique de leur formation.
- une étudiante du Master Métiers de l'édition, Mlle Juline Monnier, qui se charge de l'organisation et de la réalisation du projet pour l'Amicale LEA et le Département LEA. Elle mettra en œuvre et approfondira des compétences de gestion de projet.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet la réalisation par les deux parties d'un concours d'éloquence et d'un prix littéraire.

ARTICLE 2 : Nom

Le titre générique FOCUS-LEA est destiné à être remplacé par deux titres distincts, plus précis et adéquats, qui pourront être définis par un avenant entre les deux parties signataires de cette convention.

ARTICLE 3 : Calendrier et engagement de l'Amicale LEA

L'Amicale LEA s'engage à

- 1- informer les étudiants de 2^{ème} année de la licence LEA de la création de ce projet
- 2- les inviter à présenter leur candidature au jury littéraire avant le 2 février 2019 sous la forme d'une lettre de motivation argumentée et d'une présentation orale de 10 minutes
- 3- sélectionner ces candidatures sur la base de critères clairs : qualité des motivations, qualité de l'écriture, qualité de l'expression orale, engagement à être disponible les 11 et 12 septembre 2019 et pour les deux rencontres avec le romancier primé.
- 4- désigner le 11 février 2019 une liste de six étudiants volontaires de la 2^{ème} année de licence
- 5- financer l'achat auprès de la Librairie Kléber de six lots de ces trois romans :
 - Entrez dans la danse de Jean Teulé
 - Quatre-vingt-dix secondes de Daniel Picouly
 - My absolute darling de Gabriel Tallent (en version originale).
- 6- remettre le 12 février à 17h dans l'amphithéâtre du bâtiment Pangloss un lot des trois romans à chacun.e des étudiants sélectionnés au cours d'une petite cérémonie où les représentants de l'Amicale et ceux du Département rappelleront à chacun.e ses engagements
- 7- obtenir et suivre l'engagement des six étudiants à
 - lire les 3 romans pour le mois d'août 2019.
 - rédiger chacun.e un plaidoyer de 1200 à 1600 mots en faveur du roman qui aura sa préférence
 - prononcer ce plaidoyer dans le cadre d'un concours d'éloquence le mercredi 11 septembre
 - se réunir le 12 septembre en jury littéraire afin de désigner parmi les trois romans au programme le "Prix littéraire des étudiants LEA". Le président de l'Amicale LEA coordonnera les débats.
 - Participer activement aux deux rencontres avec le romancier primé.
- 8- organiser le mercredi 11 septembre 2019, durant les Bibliothèques idéales, une soirée de débat dans l'amphithéâtre Cavaillès consacrée à la prise de parole en public. Après la projection d'extraits choisis de films classiques et les interventions de trois spécialistes, dont le philosophe Charles Pépin, la soirée se conclura par un concours d'éloquence entre les six étudiants. A l'issue des six plaidoyers, le public décernera trois "Prix de l'éloquence" :
 - le "Prix du plaidoyer", qui récompensera la qualité littéraire et argumentative
 - le "Prix de l'humour", qui reconnaîtra la capacité de créer avec esprit une complicité avec le public
 - le "Prix de l'orateur", qui mettra en valeur les qualités expressives.Les trois prix seront remis à la fin de la soirée.
- Le public sera composé des étudiants et personnels de la licence LEA, de représentants de la Librairie Kléber, de représentants de la Faculté des langues et de la Présidence de l'université. L'organisation de la soirée, la définition des trois "Prix de l'éloquence" et les modalités du vote sont laissés à la discrétion de l'Amicale LEA qui les précisera durant sa prochaine Assemblée générale en février 2019 et en transmettra le détail à M. Kribs. Il est entendu que l'on favorisera, dans la mesure du possible, la désignation de trois étudiants différents pour les trois prix.
- 9- Financer les trois "Prix de l'éloquence".
- 10- organiser sur le campus une conférence-débat avec le romancier primé lors de sa venue à Strasbourg durant l'année universitaire 2019-20. Le débat sera animé par les membres du jury.
- 11- participer le même jour à la conférence-débat avec le romancier primé et à la remise du "Prix littéraire des étudiants LEA" organisés dans la Salle blanche de la Librairie Kléber.

12- mentionner clairement le partenariat exclusif de la Librairie Kléber dans toute sa communication externe et utiliser systématiquement son logo à côté du sien :



ARTICLE 4 : Calendrier et engagement de la Librairie Kléber

La Librairie Kléber s'engage à :

1- vendre à prix préférentiel à l'Amicale LEA six lots des romans suivants :

- Entrez dans la danse de Jean Teulé
- Quatre-vingt-dix secondes de Daniel Picouly
- My absolute darling de Gabriel Tallent (en version originale).

2- être représentée à la soirée du 11 septembre et dans le jury du concours d'éloquence qui la conclura, y compris lors de la remise des trois "Prix de l'éloquence"

3- organiser dans la Salle blanche au cours de l'année universitaire 2019-20 une conférence-débat avec le romancier distingué et la remise du "Prix littéraire des étudiants LEA".

4- financer

- la venue du romancier et la tenue de cette conférence-débat
- le "Prix littéraire des étudiants LEA".

5- mentionner clairement le partenariat de l'Amicale LEA et du Département LEA dans toute sa communication externe et utiliser systématiquement leurs logos à côté du sien :



ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 14/01/2019 au 31/05/2020.

Pendant cette période, elle peut :

- être modifiée par avenant, d'un commun accord entre les parties ;
- être dénoncée à tout moment par chacune des parties, en cas de non respect d'une des stipulations qu'elle comporte.

La convention est éventuellement renouvelable à échéance, après accord entre les parties, sous la forme d'un avenant conclu à cette fin.

Fait à Strasbourg, le 14 janvier 2019

Le directeur de la Librairie Kléber
M. Eric KRIBS

Le Président de l'Amicale LEA
M. Alexandre ROINE

